

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du lundi 31 janvier 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/01/31-7/03

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : MOUTON Jean-Louis

Commission n° 2 - Administration Générale et Personnel
Rapporteur : LAPLACE Jacky

Commission n° 3 - Transports, Déplacements et Voirie
Rapporteur : AUBERT André

OBJET : Budget primitif 2011 : Domaine "Sécurité des biens et des personnes".

Il est présenté les crédits relatifs au domaine "Sécurité des biens et des personnes" qu'il est proposé d'ouvrir au budget primitif 2011 au titre de la contribution départementale au budget du SDIS mais aussi ceux destinés à d'autres secteurs de la sécurité : gendarmeries, sensibilisation à la sécurité routière. En fonctionnement, les dotations s'élèvent à 108 412 000 € en crédits de paiement, et en investissement à 2 200 000 € en autorisations de programme et 3 476 796,50€ en crédits de paiement.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

VU la Convention approuvée à la séance du 17 décembre 2010,

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la création sur l'autorisation de programme 2011 des opérations suivantes :

| Domaine d'intervention | Action | Libellé de l'opération | Montant de l'opération |
|-------------------------------------|---------------------|-------------------------------|-------------------------------|
| Sécurité des biens et des personnes | Incendie et Secours | Subvention d'équipement SDIS | 2 200 000,00 |

Article 2 : de créer les enveloppes de subventions 2011 suivantes :

| Enveloppe(s) de subvention | CP 2011 |
|--|----------------|
| Subvention sécurité routière | 80 000,00 |
| Subvention de fonctionnement diverses SDIS | 48 000,00 |

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

Vincent ÉBLÉ